

Article 3 - Le Championnat de France Longue Distance

Les Nationales, les Championnats Interrégionaux, les Interrégionales, les Championnats de Ligue sont organisés sous le même format.

PRINCIPE DE QUALIFICATION

Seules les catégories H/D 16A, H/D 18A, H/D 20E, H/D 21E donnent lieu à des qualifications.

Pour prétendre à la qualification, il est obligatoire de réaliser les minima exigés sur deux courses :

- soit le Championnat de sa Ligue + une Nationale de zone
- soit deux Nationales (le coureur peut éventuellement participer aux 4 Nationales organisées sur le territoire)

Les coureurs figurant sur les listes Haut Niveau pédestres ou membres d'un pôle France ou Espoir diffusées pour la saison en cours sont qualifiés automatiquement dans leur catégorie de licence.

Article 3.1 - Les Championnats de Ligue

Ces championnats doivent être organisés entre le 1^{er} janvier et le 15 juin.

Ces courses sont obligatoirement inscrites au Classement National.

A l'issue du Championnat, la ligue devra faire parvenir au secrétariat fédéral une extraction du fichier csv de ses qualifiés (licenciés compétitions dont le temps de course respecte le pourcentage par rapport à celui du vainqueur de la ligue) et au plus tard le 30 juin, terme de rigueur.

En cas de regroupement de championnats de ligues, charge à l'organisateur de faire parvenir les résultats aux ligues concernées.

Article 3.2 - Les Nationales

Ces nationales doivent être organisées sur une durée d'environ 4 mois en février/mars/avril et juin à des dates différentes (maître d'œuvre FFCO). Elles sont automatiquement inscrites au Classement National.

A l'issue de la Nationale, l'organisateur devra faire parvenir au secrétariat fédéral une extraction du fichier csv des qualifiés (licenciés compétitions de toutes les ligues dont le temps de course respecte le pourcentage par rapport à celui du vainqueur) et au plus tard le 30 juin, terme de rigueur.

Article 3.3 - Critères de qualification (en pourcentage par rapport au temps du premier)

Catégories	H16A	H18A	H20E	H21E
% temps vainqueur	180	170	160	150
Catégories	D16A	D18A	D20E	D21E
% temps vainqueur	180	170	160	150

Il n'y a de qualification que pour les catégories H/D 16A, H/D 18A, H/D 20E et H/D 21E.

Les H/D 20E et les H/ 21E n'ayant pas réussi leur qualification courent en classe A ou en C.

Les H/D 16A et les H/D 18A n'ayant pas réussi leur qualification courent en classe B.

La FFCO communique la liste des qualifiés.

CAS PARTICULIERS

Organisateurs des Nationales, des Championnats de Ligue Longue Distance

Les organisateurs des Nationales (40) et des Championnats de Ligue Longue Distance (30), l'Arbitre, le délégué fédéral, le contrôleur des circuits et le cartographe doivent réaliser les minima sur une seule course de qualification (faire parvenir le formulaire correspondant, téléchargeable sur le site fédéral, au secrétariat fédéral).